

CONCIERGE
POSTE TEMPORAIRE – TEMPS PLEIN
Concours externe - AD-102(11)

Le Conseil scolaire Viamonde s'étend d'ouest en est de Windsor à Trenton et du nord au sud de Penetanguishene à la région de Niagara. Il offre des services à près de 9000 élèves dans 41 écoles de langue française, dont 29 écoles élémentaires.

Lieu de travail principal : Édifice Parkview, 85, Forty First St, Etobicoke

Date prévue d'entrée en fonction : Aussitôt que possible

Durée prévue du poste : Jusqu'au 24 février 2012 (possibilité de prolongation)

Nombre d'heures par jour : 6 heures

Horaire de travail : 14 h à 20 h

Taux horaire : 20,47 \$ (probation) 21,64 (régulier)

Conditions de travail régies par la convention collective en vigueur du SCFP

Responsabilités principales :

- Exécuter les tâches de nettoyage des édifices et assurer la sécurité des lieux.

Exigences :

- Minimum d'un an (1) d'expérience en conciergerie;
- Bonne connaissance du français oral et écrit;
- Bonne connaissance de l'anglais oral et écrit;
- Excellente connaissance des produits et de l'équipement de nettoyage ainsi que des procédures d'utilisation connexes;
- Assister la ou le superviseur dans la planification du grand ménage d'été;
- Assister la ou le superviseur dans la gestion des réserves de fournitures d'entretien;
- Être en mesure de vérifier l'équipement des salles de mécanique, l'état de l'équipement des jeux, les extincteurs;
- Avoir reçu la formation relative au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT);
- Répondre aux exigences physiques du poste (le Conseil se réserve le droit d'exiger un certificat médical);
- Capacité de remplir des formulaires de réquisition et d'autres formulaires connexes dans les deux langues officielles.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir une lettre de présentation avec leur curriculum vitae **en français, avant 16 h le 27 janvier 2012** au Secteur des ressources humaines (recrutement), Conseil scolaire Viamonde, par courriel à **demandedemploi@csviamonde.ca**

Les demandes reçues après la date et l'heure de fermeture du concours ne seront pas considérées. Nous remercions tous les candidats et toutes les candidates, mais nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.

En vertu du Règlement ontarien 521/01 et 170/02, toute personne employée par le Conseil scolaire Viamonde, doit fournir un relevé de ses antécédents criminels avant d'entrer en fonction.

Étant donné que le Conseil souscrit aux principes d'équité en matière d'emploi et encourage les demandes de femmes, de minorités visibles, d'autochtones et de personnes handicapées, les personnes qui le désirent sont invitées à s'identifier comme étant membres de ces groupes désignés.